

ARRETE MUNICIPAL
N°2026.10/01

*Nous, Le Maire de la commune de **TRESLON***

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 3221-4 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-25 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I, 4^{ème} partie, Signalisation de prescription et livre 1, 8^{ème} partie, Signalisation temporaire ;

VU les consultations préalables des 1^{er} et 6 octobre 2026 par la commune de Treslon ;

VU le dossier d'exploitation sous chantier établi par les entreprises LINGENHELD et EIFFAGE ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Responsable de la CIP Nord, Conseil Départemental de la Marne ;

VU l'absence d'avis de Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de GUEUX;

VU l'absence d'avis de Monsieur le Commandant du Service Départemental d'incendie et de Secours ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Maire de BRANSCOURT;

VU l'avis favorable de Monsieur le Maire de COURCELLES-SAPICOURT ;

VU l'avis défavorable de Monsieur le Maire de ROSNAY ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Maire de SAVIGNY-sur-ARDRES ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Maire de FAVEROLLES et COEMY ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Maire de GERMIGNY;

VU l'avis sous condition de Madame la Maire de TRAMERY ;

VU l'avis sous condition de Monsieur le Maire de POILLY ;

VU l'absence d'avis des communes de BOULEUSE et MERY PREMECY ;

VU l'absence d'avis de Madame la Responsable du Service des Transports Scolaires de la Communauté Urbaine du Grand Reims

VU l'absence d'avis de Monsieur le responsable du Service de Collecte des Déchets de la Communauté Urbaine du Grand Reims

CONSIDERANT qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter tout risque d'accident et assurer la sécurité des usagers et des entreprises LINGENHELD et EIFFAGE, lors des travaux d'Aménagement de la Traverse Grande Rue (RD 27) en agglomération de Treslon ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : La circulation de transit sera interrompue, dans les deux sens, sur la RD 27, à compter du 19 octobre 2026 jusqu'au 25 juin 2027 (interruption hivernale du 19 décembre 2026 au 10 janvier 2027) en agglomération de TRESLON.

ARTICLE 2 : Durant les travaux, l'itinéraire de déviation emprunté sera dans les 2 sens :

- La RD 27 de Faverolles et Coëmy jusque la rue de l'Ardre (sortie Faverolles),
- La RD 386 traversant Tramery jusque l'entrée de Poilly,

- La RD 227 de l'entrée de Poilly traversant Bouleuse, Méry Premecy jusqu'à l'entrée de Gueux et le retour sur la RD 27.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire sera fournie, mise en place conformément aux règles de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire et entretenue en parfait état pendant toute la durée des travaux par les soins des entreprises LINGENHELD et EIFFAGE.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire de Treslon, le commandant du Groupement de Gendarmerie de la Marne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée, pour publication et affichage, à :

- Monsieur le Maire de FAVEROLLES et COEMY ;
- Madame la Maire de TRAMERY ;
- Monsieur le Maire de POILLY ;
- Monsieur le Maire de BOULEUSE ;
- Monsieur le Maire de MERY PREMECY ;

Et pour information :

- Monsieur le Maire de SAVIGNY SUR ARDRE ;
- Monsieur le Maire de BRANSCOURT ;
- Monsieur le Maire de COURCELLES SAPICOURT ;
- Monsieur le Maire de ROSNAY ;
- Monsieur le Maire de GUEUX ;
- Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Reims ;
- Madame la Responsable du Service des Transports et Transports Scolaires de la Communauté Urbaine du Grand Reims ;
- Monsieur le responsable du Service des Déchets pôle Ouest de la Communauté Urbaine du Grand Reims ;
- Monsieur le Responsable de la CIP Nord, Conseil Départemental de la Marne ;
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de GUEUX ;
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'incendie et de Secours ;
- Monsieur le Directeur de la Protection Civile ;
- Messieurs les Directeurs des entreprises LINGENHELD et EIFFAGE.

A Treslon, le 13/10/2026

Le Maire de TRESLON,



Stéphane COMBAUD